

## Le règlement

**Art. 1** - l'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s âgés de 16 ans et plus.

**Art. 2** - le classement est informatisé par catégorie.

**Art. 3** - en cas de litige, seul l'OMS, organisateur, est habilité à trancher.

Ses décisions seront sans appel. L'OMS décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pouvant survenir au cours de l'épreuve.

**Art. 4** - tout concurrent sera tenu de respecter le code de la route.

**Art. 5** - pour des raisons de sécurité, les accompagnateurs à bicyclette ne sont pas autorisés.

**Art. 6** - tout concurrent sera tenu de restituer sa puce chronométrique et son dossard dès la fin de la course. En cas de perte de la puce, celle-ci lui sera facturée 40€.

**Art. 7** - tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses en s'engageant. Tous les concurrents sont invités à respecter la nature et l'esprit convivial de la manifestation.

**Art. 8** - ravitaillement - Course en autosuffisance (liquide et solide)



# Les foulées de l'Oumière

## Saint-Pierre d'Oléron

### Complexe sportif

**DIMANCHE**  
**12**  
**novembre**  
**9h00**

*Deux parcours :*  
*10 km et 20 km de course 8€*  
*10 km de marche 5€*



**Inscriptions : [chrono-start.com](http://chrono-start.com)**

**10€ sur place**

**mail : [oms8@wanadoo.fr](mailto:oms8@wanadoo.fr)**

**Bulletin d'inscription**  
**à l'office de tourisme,**  
**au complexe de l'Oumière**  
**et en mairie de Saint-Pierre d'Oléron**

**Renseignements**

**06 82 24 48 93**

Le service médical est assuré par les secouristes.  
Des contrôles antidopages peuvent avoir lieu sur le site

### Horaires

De 7h à 8h : inscription sur place : 10€

Remise des dossards et des puces chronométriques de 16h à 19h .

Départ & arrivée au complexe sportif de l'Oumière

- à 9h pour les 20km

- à 9h15 pour les 10km et les marcheurs

### Vestiaires & sanitaires

Complexe sportif de l'Oumière - 25 avenue Jean Soulat  
(en direction de Sauzelle) - Saint-Pierre d'Oléron.

### Le dossard

Le dossard doit être visible et fixé avec des épingles à nourrice  
Ne pas le plier ni le couper !

### Le classement

Par catégorie :

- 10km (cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans)

- 20km (juniors, espoirs, seniors, vétérans)

Remise de récompense aux trois premiers du scratch F/H et premier de chaque catégorie, à partir de 11h30 dans la salle des arts martiaux, suivie d'un verre de l'amitié offert par l'OMS et la municipalité de Saint-Pierre d'Oléron.

### Les parcours

- 10km : 1 boucle

- 20km : 2 boucles

- 10km de marche à pied

Sur pistes cyclables et petites routes, à travers bois et marais, en passant par les villages d'Arceau et de La Boirie.

# Les foulées de l'Oumière 2023

## bulletin d'inscription

à renvoyer avant le 4 novembre

au : 36 rue des Sartières - 17480 Le Château d'Oléron

ou par mail : oms8@wanadoo.fr / Tél. 06 82 24 48 93

**Engagement sur inscription : 8€ ou sur place la veille de la course  
(samedi 11 novembre de 15h à 19h)  
ou le jour du départ 10€ (dimanche 12 novembre de 7h à 9h)**

10km    20km    10km de marche à pied

licence FFA\*    non licencié - joindre un certificat médical de moins d'un an ou une photocopie (celui-ci devra porter la mention : non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition).

### Pour les mineurs, joindre une autorisation parentale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe  H  F

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

email : \_\_\_\_\_

Nom du club ou de l'association : \_\_\_\_\_

### Chèque à libeller à l'ordre de l'Office Municipal des Sports

Soit 8€ (par coureur)      x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

Soit 5€ (par marcheur)    x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

### Cadre réservé à l'Office Municipal des Sports

engagement reçu le  N° de dossard